



BILAN D'ACTIVITE 2022

CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE

COORDINATEUR CLSM

CCAS – RUE PIERRE MAGNAN

04000 DIGNE LES BAINS

ASV@DIGNELESBAINS.FR

04 92 30 58 87



SOMMAIRE

- LES OBJECTIFS TRAVAILLES AU COURS DE L'ANNEE 2022
- LA GOUVERNANCE
 - Comités de pilotage
 - Actualisation du Partenariat
- LES GROUPES DE TRAVAIL
- LES AUTRES ACTIONS
 - Les SISM
 - La charte d'accueil
 - Les actions de formation
 - Le travail en réseau
- BILAN DE L'ANNEE 2022
- PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2023

LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2022

✓ Finalité :

« Le CLSM est un lieu d'échange et de concertation. Il permet de mener une réflexion et des actions coordonnées et concertées en vue d'une meilleure prise en compte des personnes souffrant de troubles psychiques pour faciliter leur insertion dans la cité ».



LES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2022



- ❖ Favoriser l'accès aux soins et l'inclusion sociale des habitants en souffrance psychique
- ❖ Participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations
- ❖ Promouvoir la santé mentale
- ❖ Contribuer à une meilleure connaissance réciproque des acteurs locaux et développer le travail partenarial

LA GOUVERNANCE

Rôle du coordinateur

- Animation des réunions de travail, coordination et mise en réseau des partenaires, secrétariat (rédaction des compte-rendu)

Structure porteuse

- Ville de Digne les Bains / CCAS
- Objectifs généraux
- Objectifs opérationnels



1. Comité de pilotage restreint,
2. Comité de pilotage élargi,
3. Coordination du CLSM,
4. Actualisation du partenariat.



1. COMITE DE PILOTAGE RESTREINT

Objectif général	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Assurer la vitalité et la pérennité du Conseil Local de Santé Mentale	Définir le plan d'action du CLSM au regard de ses objectifs et des propositions du comité de pilotage élargi.	<ul style="list-style-type: none">•Valider la création et le fonctionnement des groupes de travail.•S'assurer des ressources financières au fonctionnement du CLSM•Valider le plan d'action•Prévoir l'évaluation du plan d'action•Proposer les nouveaux partenariats de la convention

Partenaires :

Les membres du comité de pilotage restreint sont au nombre de 4 :

- Les représentants de la psychiatrie publique (directeur et chefs de service du pôle psychiatrie)
- La ville de Digne-les-Bains
- l'Agence Régionale de Santé
- Les représentants d'usagers

Ressources mises à disposition :

- Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des partenaires, matériel informatique et bureautique

2. COMITE DE PILOTAGE ELARGI

Objectif général	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mettre en œuvre les actions qui devront être menées par le CLSM dans le cadre de son plan d'action défini par le comité de pilotage restreint	Proposer la création et la constitution des groupes de travail. Etudier les propositions des groupes de travail et valider les actions à mettre en œuvre. prévoir les modalités d'évaluation des actions.	<ul style="list-style-type: none">• Proposer une convention de partenariat avec engagement de tous les partenaires co-pilotes du CLSM.• Organiser les modalités de mise en œuvre de la prochaine assemblée plénière du CLSM

Partenaires :

- La Ville de Digne-les-Bains et son Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Hospitalier et le Centre Médico Psychologique, le Conseil départemental 04, la Délégation 04 de l'Agence Régionale de Santé, la DDSF 04, la Police municipale, les associations d'utilisateurs représentées par le GEM « La Colombe Dignoise », ISATIS, l'UDAF 04, l'UNAFAM et l'APPASE.

Ressources mises à disposition :

- Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des partenaires, matériel informatique et bureautique

3. COORDINATION DU CLSM

Objectif général	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels
Assurer la coordination du dispositif Conseil Local en Santé Mentale	Pérenniser le poste de coordination du dispositif CLSM	Poursuivre le partenariat entre l'ARS et la ville de Digne les Bains pour financer le poste de coordination du CLSM

Contexte/modalités d'intervention

Depuis 2014, le Conseil Local de Santé Mentale est doté dans le cadre d'une convention ARS PACA-Centre Hospitalier de Digne les Bains et ville de Digne les Bains d'un poste de coordonnateur (0,5 ETP)

Le Coordinateur du CLSM à un rôle déterminant pour le fonctionnement de ce dispositif. Il est en charge de l'animation des groupes de travail, du lien entre le comité de pilotage et les commissions, ainsi que de la mise en œuvre des actions concrètes.

De plus, pour permettre une cohésion entre les membres et les instances du CLSM, le coordinateur est essentiel afin d'instaurer une dynamique de travail, de faciliter la concertation et de mettre en place des outils d'évaluation concrets. Ce coordinateur œuvre à l'opérationnalité et à la pérennité du CLSM en concertation étroite avec les instances décisionnelles.

Partenaires :

- La ville de Digne-les-Bains, le CCAS, le Centre Hospitalier et la DT ARS,

Ressources mises à disposition :

- L'accueil du coordonnateur du CLSM est réalisé dans les locaux mis à disposition par le CCAS de la ville de Digne les Bains. Les ressources matérielles et logistiques liées à la mission du coordonnateur sont réalisées par le CCAS (ordinateur, téléphonie, secrétariat, frais postaux...). Les formations du coordonnateur sont prises en charges par la collectivité ou des partenaires institutionnels tels que le CCOMS et le CNFPT. Les frais de fonctionnement inhérents à l'embauche du coordonnateur ont été calculés selon une clé de répartition liée au budget prévisionnel global de la structure porteur du projet. Ces frais de fonctionnement ont été envisagés à hauteur de 10% du budget global.

4. ACTUALISATION DU PARTENARIAT

Objectif général	Objectif stratégique	Objectifs opérationnels
Redéfinir/réajuster les objectifs et la place de chaque acteur dans la mise en œuvre du CLSM	Engager tous les partenaires co-pilotes du CLSM et préciser le rôle de chaque partie dans les instances de travail du CLSM	Réaliser une convention de partenariat qui engage tous les membres du CLSM et ce pour une durée de trois ans.

Rôle du coordinateur :

- Rédaction de la convention de partenariat et proposition à tous les membres du CLSM.
- Organisation et animation des réunions de travail et réalisation des comptes rendus

Contexte/modalités d'intervention :

Depuis sa création, le Conseil Local en Santé Mentale de Digne les Bains s'est considérablement développé. Il propose aujourd'hui un cadre politique et institutionnel qui permet d'appréhender les questions de souffrance psychique dans la cité collectivement, en considérant les fonctionnements et dispositifs propres à chaque partenaire, en favorisant les liens et les articulations entre ces partenaires et en visant l'évolution des pratiques de chacun. Le Conseil Local en Santé Mentale propose à ses partenaires de travailler dans une approche transversale et résolument innovante. Pour ce faire, il est nécessaire de rédiger des outils qui engagent chaque partenaire sur ses rôles et missions dans les instances de travail.

Partenaires :

Associations d'usagers : GEM , UNAFAM , ISATIS , APPASE , UDAF , AAT ; Les partenaires institutionnels : DDCSPP , Conseil Départemental, l'Agence Régionale de la Santé ; Les services de sécurité publique : Police municipale, Police Nationale ; les services du pôle de psychiatrie générale : et notamment Centre Médico Psychologique...

LES GROUPES DE TRAVAIL

Rôle du coordinateur

- Coordination, mise en réseau, animation des réunions de travail, secrétariat

Structure porteuse

- Ville de Digne les Bains / CCAS

- Objectifs généraux
- Objectifs opérationnels



1. Cellule de Gestion des Situations Complexes,
2. Habitat,
3. Information et communication en santé mentale.



1. LA CELLULE DE GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none">•Prévenir les situations critiques•Eviter les hospitalisations sous contrainte et en urgence•Créer un réseau soutenant face aux situations complexes	<ul style="list-style-type: none">•Repérer et partager les situations complexes•Travailler collectivement pour trouver des solutions réalisables/pragmatiques pour gérer les situations complexes•Capitaliser l'expérience de la cellule : de la situation à prévenir, à gérer, jusqu'au débriefing

Contexte/modalités d'intervention

- La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la prévention et la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible.
- En 2022 : aucune rencontre n'a eu lieu car le coordonnateur est arrivé au mois de mai 2022

Partenaires

- La Police Nationale et la Police Municipale, la psychiatrie publique, le Conseil départemental et le CCAS. Des structures partenaires peuvent intervenir ponctuellement lorsque la situation le nécessite.

- **Ressources mises à disposition :**

Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des professionnels, outils de la CGSC

2. HABITAT

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none">• Développer un cadre de vie favorable pour les personnes qui ont des troubles psychiques• Améliorer l'intégration des personnes souffrants de troubles psychiques dans leur habitat	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un habitat inclusif• Sensibiliser les professionnels et les bailleurs sociaux sur les troubles psychiques

Contexte/modalités d'intervention

- La cellule a pour but d'organiser une analyse partagée entre professionnels permettant la prévention et la résolution des situations individuelles difficiles et l'intervention coordonnée le plus en amont possible.

Partenaires

- UNAFAM, Isatis, H2p, Unicil, Erillia.

- **Ressources mises à disposition :**

Salle pour la réalisation des réunions, mobilisation des professionnels

3. INFORMATION ET COMMUNICATION EN SANTÉ MENTALE

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnel
Améliorer les représentations de la santé mentale vers un mieux vivre ensemble dans la cité.	Convier la population dignoise aux événements des SISM, dans un double but de pédagogie et de déstigmatisation.	Organiser des actions d'information pour les Semaines d'Informations en Santé Mentale sur la thématique « santé mentale et travail ».

Contexte/modalités d'intervention

Les SISM 2022 avaient pour thème national « Santé mentale et l'environnement ». Elles se sont déroulées du 10 octobre au 23 octobre 2022

Partenaires :

Centre Hospitalier de Digne les Bains, le Groupe d' Entraide Mutuelle « La Colombe Dignoise », le CCAS, la Ville de Digne-les-Bains, l'Agence Régionale de la Santé, ISATIS,, l'UNAFAM 04, les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes de haute Provence, le Centre Culturel René-Char, la SCOP « Petits pas pour l'homme », l'IRTS PACA CORSE

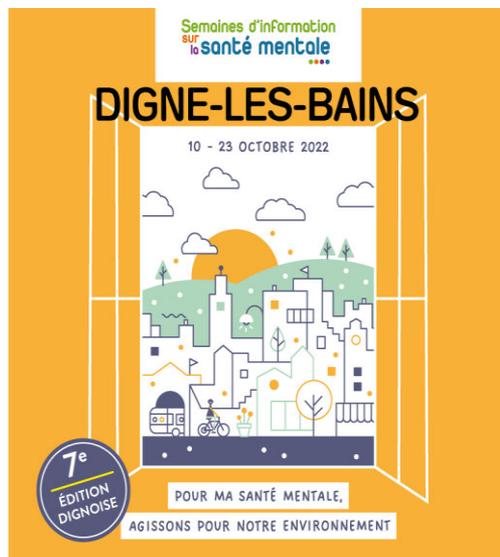
Ressources mises à disposition :

Moyens matériels : Salle municipale; pour l'organisation de la table-ronde; salle de cinéma , salle d'exposition, salle de réunion... ;

Moyens financiers : soutien financier de la ville + partenaires divers ; Moyens humains : acteurs divers pour la réalisation des actions.

LES ACTIONS ; SISM 2022

Du 10 octobre au 23 octobre 2022, se sont déroulées les semaines d'information et de sensibilisation en santé mentale à Digne-les-Bains. Ces semaines étaient un moment privilégié pour promouvoir la santé mentale, pour lutter contre les discriminations et les stigmatisations, aussi l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec tous.



Durant cette 7^{ème} Edition dignoise des semaines d'information et de sensibilisation en santé mentale, le **Conseil Local en Santé mentale de Digne-Les-Bains et ses partenaires** ont proposé un ensemble d'actions. (cf., bilan en annexes)



Les Semaines d'information et de sensibilisation en santé mentale sont un moment privilégié pour promouvoir la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec toutes et tous. Durant cette 7^{ème} Edition dignoise des Semaines d'information et de sensibilisation en santé mentale, le Conseil Local en Santé mentale de Digne-les-Bains et ses partenaires vous proposent le programme suivant :

- ▶ **MARDI 18 OCTOBRE À 20H30 au Centre Culturel René Char**
PROJECTION DU FILM
« QU'EST-CE QU'ON VA FAIRE DE JACQUES »
suivi d'une discussion en présence du scénariste du film Pierre CHOSSON et de l'interprète principal Vincent DENIARD (sous réserve).
Cette action est portée par l'UNAFAM 04 et Les Rencontres Cinématographiques de Digne-les-Bains.
- ▶ **MERCREDI 19 OCTOBRE À PARTIR DE 8H30**
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ET D'ŒUVRES D'ART
sur la santé mentale au kiosque, place du Général de Gaulle.
Cette action est portée par l'Association les Amis de la Tour (AAT) en partenariat avec la Frèche, l'Atelier photo de l'ergothérapie, le centre de jour de Digne-les-Bains et le Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) la Colombe Dignoise.
- ▶ **STAND D'INFORMATION**
sur la santé mentale et de sensibilisation sur les troubles psychiques au kiosque place du Général de Gaulle.
Ce stand sera animé par les bénévoles de l'UNAFAM 04.
- ▶ **MERCREDIS 12 ET 19 OCTOBRE À PARTIR DE 9H**
FORMATION « PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE » (PSSM) à l'Atrium, destinée aux personnels de toutes les structures publiques et privées, ainsi qu'aux associations et animée par des formateurs certifiés de l'UNAFAM 04.
Cette action est portée par le Conseil Local En Santé Mentale de Digne-Les-Bains et l'UNAFAM 04.

☎ CCAS - CONSEIL EN SANTÉ MENTALE : 04 92 30 58 87

A. BENOIS / AILE DE DIGNES-LES-BAINS / 2022

RETOUR EN IMAGE SUR LES SISM

- Le **Mardi 18 octobre 2022 à 20h30** au Centre Culturel René Char, il y'a eu la projection du film « **Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques** ».

Projection suivie d'un temps d'échange et débat en présence du réalisateur du film Pierre **CHOSSON** et de l'interprète principal Vincent **DENIARD**. C'était un moment très riche d'échange sur les troubles psychiques et les rapports entre les proches et la personne malade.



RETOUR EN IMAGE SUR LES SISM

Le **Mercredi 19 octobre 2022**, ont eu lieu une **exposition photographique et d'œuvres d'art sur la santé mentale** et un **stand d'information sur la santé mentale et de sensibilisation sur les troubles psychiques** au **KIOSQUE** sur la place du Général de Gaulle à Digne-les-Bains. C'était l'occasion pour promouvoir la santé mentale, pour sensibiliser et lutter contre la discrimination et les stigmatisations.

Semaines d'information
sur la santé mentale



GEM
Groupe d'Entraide Mutuelle
La Colombe Dignoise



Pour clôturer ces semaines, il y'avait une formation « **Premiers secours en santé mentale (PSSM)** destinée aux personnels de toutes les structures publiques et privées. Une formation qui sensibilisait et formait sur les gestes de premiers secours en santé mentale. Plusieurs structures étaient représentées et la formation a été très intéressante.

LES ACTIONS ; CHARTE D'ACCUEIL

I. CONTEXTE

Suite à un état des lieux effectué auprès des membres du groupe de travail sur les pratiques stigmatisantes et discriminatoires envers les personnes souffrants de troubles psychiques à Digne-les-Bains ; et en s'appuyant sur différentes études comme le rapport 2018 du défenseur des Droits , il a été proposé à l'occasion du Comité de Pilotage du CLSM en décembre 2019 de développer un programme d'actions pour diminuer les discriminations des personnes souffrants de troubles psychiques. Dans ce programme, une action est lancée à destination des professionnels qui accueillent du public (service public, commerce,...).

II. OBJECTIFS

Objectif général	Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
Améliorer l'intégration des personnes souffrants de troubles psychiques dans la cité.	Développer les pratiques des professionnels qui accueillent le tout public	Animer une séance de réflexion auprès des professionnels de l'accueil au sein des structures dignoises
	Sensibiliser les professionnels sur la santé mentale et sa prise en charge à Digne-les-Bains	Faire signer aux structures une charte sur le bon accueil des personnes souffrant de troubles psychiques. Public cible : agents d'accueil des services publics, professionnels d'accueil des commerces à proximité du Centre Hospitalier, puis élargissement aux commerces souhaitant s'impliquer dans le programme.
	Construire une culture et des valeurs communes autour de la santé mentale.	

PROJET CHARTE D'ACCUEIL

Le Conseil Local en Santé Mentale
& ses participants vous proposent cette

Charte d'accueil

Le handicap psychique peut intervenir à tous les âges de la vie et atteindre les personnes sans distinction. La santé psychique est encore mal connue du grand public et les préjugés négatifs ont la vie dure.

↳ Le handicap psychique, qu'est-ce que c'est ?

- Il est la conséquence d'une maladie psychique (hystérie, psychose, schizophrénie...)
- Il peut apparaître à tout âge et dans tous milieux sociaux
- Il a pour conséquence des troubles du comportement ou du jugement et entraîne des difficultés à s'adapter à la vie en société
- Il peut être épisodique ou durable
- Les capacités intellectuelles peuvent être soit conservées, soit affectées.

Ne craignez pas d'entrer en contact, les handicaps mentaux et psychiques ne sont pas contagieux !

Rappel : La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap (ll.02.2005) reconnaît pour la première fois la notion de handicap moteur, sensoriel, mental et cognitif.



"Bien que les troubles psychiques ne soient pas visibles sur le physique de la personne, certains comportements doivent attirer l'attention" :

- Une réaction inadaptée au contexte,
- Un stress important,
- Un raisonnement rigide,
- Des gestes incontrôlés,
- Une difficulté à communiquer,
- Un repli sur soi,
- Un état dépressif, des dérèglements alimentaires.

↳ Comment communiquer avec une personne présentant un handicap psychique ?

- Souriez ! L'expression avenante de votre visage mettra votre interlocuteur en confiance,
- Parlez normalement en utilisant des phrases simples et évitez les détails,
- Prenez le temps d'écouter et de comprendre,
- Ne manifestez pas d'impatience ou d'agressivité,
- Laissez la personne s'exprimer jusqu'au bout, évitez de poser plusieurs fois la même question,
- Laissez toujours à la personne la possibilité de partir.

Plus simplement, il suffit d'être humain, compréhensif et empathique.



En cas de difficulté que vous ne parvenez pas à

- régler au sein de votre commerce, contactez :
- La police municipale : 04 92 30 52 00
 - La police nationale : 04 92 30 86 60

écsns
DIGNÉ-LES-BAINS

LES RENCONTRES PARTENARIALES



- Journée régionale de coordination des « Conseils Locaux en Santé Mentale »

Le 23 juin 2022 à Marseille (visio-conférence)

- ❖ Présentation d'outils d'évaluation et de suivi d'activité
- ❖ Création de supports adaptés pour les coordinateurs CLSM
- ❖ Evaluation de la fonction de coordination



- Participation à la journée nationale d'études de l'ESPT (Elus, Santé Publique et Territoires), Habitat et Santé Mentale

Le 12 et 13 décembre 2022 à Marseille (visio-conférence)

- ❖ Témoignages
- ❖ Expériences
- ❖ Recommandations

BILAN DE L'ANNEE 2022

Des actions d'informations
en lien avec des
thématiques nationales
« Santé Mentale et
l'environnement »

De nouveaux partenaires
engagés dans le dispositif

Des acteurs mobilisés
grâce à une convention de
partenariat actualisée

Une animation régionale
avec les coordinateurs du
CLSM

Un support de
communication en cours
de réalisation pour
promouvoir le dispositif

Une assemblée plénière en
préparation avec un thème
préconisé par les acteurs
locaux

« Habitat et santé
mentale »



PERSPECTIVES 2023



- Poursuivre l'organisation de l'Assemblée Plénière « Habitat et Santé Mentale » pour une réalisation au mois d'avril 2023
- Animer au moins trois groupes de travail thématiques
 - ✓ Information et communication en santé mentale
 - ✓ Cellule de Gestion des Situations Complexes
 - ✓ Habitat
- Promouvoir auprès des financeurs / partenaires / élus / population le dispositif CLSM
 - ✓ Notamment par la réalisation d'un support de communication : début 2023
 - ✓ Réalisation d'une vidéo de promotion du CLSM
- Renouveler la convention partenariale